

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : MARCHES PUBLICS - Construction du Parc Tour de Sault - Marché de conception / Réalisation - marché n° 04/159 - Avenant

M. SAUSSIE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2004, un marché de conception-réalisation a été signé avec le groupement constitué par l'équipe SOCAE en vue de la construction du parc en ouvrage Tour de Sault, pour un montant de 5 850 000,00 Euros H.T. soit 6 996 600,00 Euros T.T.C., hors option.

Ce marché se déroule en deux temps :

- 1) Les études elles-mêmes décomposées en plusieurs phases qui permettent à la maîtrise d'ouvrage de valider les quelques modifications apportées au cours du travail de conception,
- 2) Les travaux de réalisation des ouvrages

L'approbation de l'élément d'études Projet (PRO) a permis de fixer les montants des travaux HT projets « parking » à 5 819 741 € et « vestiaires » à 460 147 €

Ces montants enregistrent une augmentation du montant initial due à l'intégration des options (proposées au titre du marché de base), imposées par le bureau de contrôle :

- étanchéité jardin et terrain
- étanchéité latérale et sous radier
- prise en compte de la modification de l'accès aux vestiaires dans la butte gradinée, (conformément au souhait de la Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Ces changements entraînent par ailleurs une modification de la répartition des honoraires entre les membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre 2005 et a approuvé ce projet.

Je vous demande d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté.

Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.